



Congés logement HLM et clause de solidarité

Par **promologis**, le **02/11/2015** à **18:43**

Bonsoir,

Je souhaite avoir une aide car depuis juin 2015 je suis bloquée. En effet, j'étais sur un bail logement social avec mon ex petit ami depuis février 2015. Suite à ma séparation j'envoie une lettre avec AR au bailleur pour prise de congés et demande de désolidarisation. Le bailleur refuse de me retirer du bail et de me désolidariser jusqu'à la fin du bail soit en 2018. Je suis hébergée depuis juin, avec le 1% j'ai eu la possibilité d'avoir un logement mais au moment du passage en commission cela a bloqué car je figure sur le bail de mon ancien copain. La loi exclut par l'article 40 les logement hlm de l'application de l'article 8.1 de la loi ALUR. Je me retrouve face à un mur car le bailleur refuse mes demandes (2 déjà), alors que j'explique que je souhaite simplement refaire ma vie et bénéficier d'un logement hlm via le 1%. Mais impossible de leur faire comprendre. Le 1% me bloque ma demande tant que je figure sur un bail. Qui peut m'aider svp. Je suis à bout, je ne peux plus être hébergée plus longtemps. Merci par avance pour l'aide. Cordialement.